

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2019

LE SITE DE BON REPOS

La démolition du site de Bon Repos est maintenant achevée et les Noyalais s'interrogent dorénavant sur sa reconstruction et son financement sachant déjà que la subvention de la communauté de communes pour la déconstruction a été retoquée...

L'information de la population (qui n'a jamais été consultée pour en débattre) est largement insuffisante. Le cabinet d'architectes Studio 02 de Vannes a été retenu pour le projet pour un budget de 2.014.855 € ttc dont 291.708 € ttc pour la démolition et 235.864 € ttc d'honoraires d'architectes.

Il est prévu dans ce budget les travaux de rénovation du "château" (pour y transférer Tech Noal), son extension pour un pôle culturel, et la construction d'une halle couverte et de sanitaires publics. Apparemment on ne parle plus de l'aménagement d'une Maison de Services (du type Maison France Services comme à Guémené ou Grandchamp) comme cela avait été un temps évoqué. Cette Maison des Services à la population serait pourtant bien utile pour tous les gens qui ne maîtrisent pas l'accès internet pour leurs démarches administratives.

Actuellement un chantier est en cours pour le transfert du transformateur qui était en extrémité du "château". Le coût de ce transfert est-il compris dans le budget de la reconstruction ? Et qu'en est-il pour la construction de 4 colonnes enterrées pour le tri des ordures ? Et la grotte qui est maintenant découverte. Va-t-on la conserver ? La réhabiliter ? La démolir ? Et sur quel budget ?

Enfin, il y a une question qui se pose. En ces temps où l'on parle beaucoup de transition écologique, pourquoi n'a-t-on pas, profitant du transfert du transformateur, envisagé d'équiper de panneaux voltaïques (voire même d'un smartflower comme à Locminé) les nouvelles constructions des halles et du pôle culturel ? Un tel investissement est largement subventionné par Morbihan Energie et s'amortit en 7 ou 8 ans avec les économies réalisées sur les charges de consommation électrique des bâtiments.

Dans le cadre de la procédure adaptée en cours pour la création du pôle culturel et des halles commerciales ne serait-il pas possible, Monsieur le Maire, d'en discuter lors de la réception des offres, soit le 6 décembre prochain ?

Alain SANDRET